



Guyancourt, le 07 février 2025

Objet : Assemblée Générale Ordinaire

Chère Présidente, Cher Président,
Chèr(e) Gestionnaire,

Nous avons le plaisir de vous convier à l'Assemblée Générale Ordinaire du comité départemental de golf de Paris qui se tiendra le :

Samedi 08 Mars 2025 à 9h00

Golf National (Oiselet) 1 av du golf - 78114 Magny Les Hameaux

Dû aux travaux du métro Grand Paris, veuillez-vous garer sur le parking du golf (Albatros / Aigle) et rejoindre l'amphithéâtre par l'intérieur du golf.

L'ordre du jour est le suivant :

- 1/ **8h30 – 9h00 :**
Emargement des Présidents d'AS
- 2/ **9H00-10h00 : Assemblée Générale**
 1. Approbation du procès-verbal de la dernière Assemblée Générale
 2. Rapport moral et rapport sportif pour l'année 2024
 3. Rapport financier 2024 et projet de budget 2025
 4. Montant de la cotisation annuelle des membres du comité départemental du 75 (annulation)
 5. Vote des résolutions
 6. Questions diverses

Si vous souhaitez que des questions soient inscrites à l'ordre du jour de l'AGO, nous vous prions, conformément à l'article 14 de nos statuts actuels, de les faire parvenir avant le 26 février 2025 à l'adresse suivante : cdg75@lcpidf.com

L'ensemble des documents relatifs à cette assemblée générale, y compris les modèles de pouvoir, seront disponibles prochainement sur le site du comité : www.cdgolf75.com

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, Madame la Gestionnaire, Monsieur le Gestionnaire l'expression de nos sincères salutations,

Claude POUILLOUX
Président



COUPON-REPONSE / POUVOIR

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Le Samedi 08 Mars 2025 à 9h00

Golf National

Je soussigné(e)

Président(e) de l'Association Sportive

*ou

Gestionnaire du Golf de

N° du Club

Membre du comité départemental de golf de Paris, vous informe que :

Je participerai personnellement à l'Assemblée Générale Ordinaire du comité départemental de golf de Paris le 08 mars 2025 à 9h00

*ou

Je ne participerai pas personnellement à l'Assemblée Générale Ordinaire mais :

Je donne pouvoir** à Mme ou M.

Je ne donne pas de pouvoir.

(*) Cocher la case correspondante

() En cas d'empêchement du Président en exercice, ce dernier peut déléguer un membre de son association sportive qui doit être licencié dans la catégorie « membre association sportive ». En cas d'empêchement du gestionnaire du Club de golf, ce dernier ne peut être représenté que par le Président en exercice de l'association sportive ou, en cas d'empêchement du Président, par son délégataire titulaire d'une licence « membre association sportive » au sein de l'association sportive.**

Signature du Président(e) ou du Gestionnaire

A

le

A RENVoyer PAR MAIL OU COURIER AU COMITÉ AVANT LE 01 MARS 2025